

G VAN GOIDSENHOVEN donne lecture du texte suivant :

G VAN GOIDSENHOVEN geeft lezing van de volgende tekst

Nous avons appris que « Luminus » a introduit un permis de bâtir pour installer une éolienne rue de Zuen, à l'angle du canal et du Ring. Haute de 150 m, c'est-à-dire de la taille de la « Tour du Midi ». Si on comprend bien ce qui est expliqué, 70% de l'énergie produite par l'éolienne couvrirait les besoins énergétiques du bâtiment de « Coca-Cola », alors que les 30% restants seront réinjectés dans le réseau. Une opération qui répond, semble-t-il, à la dynamique du « Plan Canal » et à ses objectifs « verts » de transition énergétique, mais dont la dimension publicitaire interroge d'aucuns. L'absence ou l'insuffisance, à ce jour, de règles spécifiques pour l'installation d'éoliennes en région bruxelloise est également un élément de préoccupation. Pourriez-vous nous dire comment le Collège accueille ce projet marquant ? Comment évaluez-vous les éventuelles nuisances de ce projet ? La proximité d'un espace vert semi rural (zone du « Vogelzang ») et, plus particulièrement d'une réserve naturelle, sont-elles ou non (d'après votre analyse) un problème ? Avez-vous consulté l'association « CCN Vogelzang » et les riverains ? Comment s'est déroulé le dialogue entre le porteur de projet, la Région et la Commune, dans le cadre de l'élaboration de ce projet d'éolienne qui est une première même si, auparavant, « Coca-Cola » avait envisagé le placement d'éoliennes plus petites mais plus nombreuses sur sa toiture. Comment le Collège appréhende-t-il ce dossier qui a des éléments attrayants mais qui pose un certain nombre de questions ? On doit pouvoir avoir toutes les garanties, éclaircissements et assurances quant à la sécurité et à la qualité de vie des riverains.

Monsieur l'Echevin KESTEMONT donne lecture de la réponse suivante :

De heer schepen KESTEMONT geeft lezing van het volgende antwoord:

Le dossier qui fait l'objet de votre interpellation est un dossier régional. Il est passé ce matin même en « Commission de Concertation ». Je ne peux malheureusement pas encore vous communiquer l'avis de ladite commission car celui-ci ne sera rendu public que lundi prochain via le site de la Commune ou par téléphone au service « Urbanisme ». Toutefois, si l'implantation d'un tel ouvrage permettrait notamment de s'intégrer dans les objectifs climatiques adoptés par le Gouvernement régional bruxellois en octobre 2019 pour son « Plan Énergie Climat 2030 », il est évident qu'il apporte son lot de nuisances et ce à plusieurs niveaux.

Au niveau de l'impact visuel d'abord. Le projet prévoit un système d'éolienne que je qualifierais d'industrielle en milieu urbain où les hauteurs de bâti sont harmonisées avec des gabarits relativement bas. Or l'installation d'une hauteur de 150 mètres équivaut à un immeuble de 15 étages qui aurait une visibilité jusque dans le centre-ville de Bruxelles, Anderlecht, Forest, Uccle et en périphérie à Leeuw-Saint-Pierre, Drogenbos et Beersel.

Au niveau de l'impact sonore ensuite. L'éolienne en phase d'exploitation produit un fond sonore continu de jour comme de nuit qui, dans les périodes de faible trafic ou de fermeture des commerces et industries voisines, s'imposera aux habitants sans discontinuer.

Au niveau de l'impact sur la faune environnante enfin. L'ouvrage serait implanté en bordure d'une zone verte à haute valeur biologique et proche du canal. Le site se trouve également à moins de 350 mètres de la réserve forestière du « Vogelzang », riche, comme nous le savons, en espèces d'oiseaux et chauve-souris. Il est, pour moi, très clair que pour optimiser le fonctionnement d'une éolienne et limiter son impact sur le cadre environnant, il convient d'implanter ce type d'ouvrage à proximité de plaines ou d'étendues généralement destinées à l'agriculture tels des plateaux.

Enfin, je ne saurais passer sous silence les problèmes relatifs à l'effet du vent. Aucune indication dans le rapport d'incidence du dossier n'est donnée sur les effets des

turbulences à hauteur du Ring or, pour être efficace, une éolienne doit être entraînée par des vents puissants et idéalement constants. Un certain nombre de questions concernant le fonctionnement des divers modules d'arrêt restent, à ce jour, également sans réponse.

Lors de l'enquête publique, le service « Urbanisme » a reçu 18 plaintes très exactement de riverains incluant bien sûr les remarques de l'association « CCN Vogelzang » mais aussi du « CERIA », des « Petits Riens » et de « Inter Environnement ».

Tous ont été entendus en « Commission de Concertation » ce matin avec le plus grand intérêt.

Pour ce qui est du dialogue entre le porteur de projet, la Région et la Commune, il s'avère que la Commune a été mise devant le fait accompli lors de l'introduction du dossier à la Région. Nous nous sommes limités à organiser l'enquête publique comme l'exige la procédure mais nos services n'ont pas été invités à d'éventuelles réunions de travail entre « Luminus » et la Région, ce qui pose bien évidemment question.

J'espère avoir pu apaiser vos craintes quant à la position du Collège anderlechtois dans ce dossier et m'engage à vous communiquer personnellement l'avis de la Commission dès lundi.

G. VAN GOIDSENHOVEN regrette que, pour un projet aussi emblématique, la Commune ait été mise devant le fait accompli. C'est un manque de respect mais c'est aussi, dans le cadre d'un projet aussi prospectif que celui-là, une erreur monumentale. Il pense que l'usage de l'éolien a sa place en ville car il y a une série d'éoliennes et de turbines de moindre gabarit qui peuvent fonctionner. Ici, il y a une volonté de marquer les esprits plus que d'affirmer un projet de développement durable. Il regrette qu'on n'ait pas privilégié des modalités moins spectaculaires mais plus efficaces, qui auraient permis d'introduire l'éolien à Bruxelles d'une manière moins invasive et moins conflictuelle. Il craint que ce soit une opération manquée. Il ne fait pas de reproche à la Commune, peut-être d'avantage à la Région. Il est plus que temps que l'arsenal juridique en la matière soit complété, cela dans l'intérêt de tous et de la confiance du citoyen à l'égard des nouvelles technologies pouvant servir d'appoint à la production énergétique.